



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'Association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

Notre 1ère enquête

« Déplacements des piétons, difficultés rencontrées... »

Questionnaires recueillis lors de la « Journée sans voiture » du 22 septembre 1999 à Strasbourg

Les doléances de caractère général portent surtout sur :

- ✧ des trottoirs trop étroits
- ✧ des temps trop brefs pour traverser aux feux de signalisation
- ✧ des feux mal synchronisés
- ✧ le stationnement sauvage des voitures
- ✧ le non-respect des piétons par ces mêmes véhicules.

La plupart des problèmes signalés résultent du non-respect du Code de la Route par les automobilistes.

Certains piétons préconisent une sensibilisation de ceux-ci et plus de sévérité de la part des autorités. Les travaux de construction du tram sont à l'origine d'autres inconvénients qui devraient disparaître avec la fin des travaux.

Un certain nombre d'aménagements de détail devraient permettre de résoudre facilement les questions soulevées quant aux feux de signalisation. à l'emplacement des passages piétons, etc. La CUS mène déjà depuis un certain temps une politique de sécurisation des sorties d'écoles et d'élargissement des trottoirs : il faut poursuivre en ce sens.

La coexistence piétons / cyclistes fait depuis de longs mois l'objet de réflexions de la part de « Piétons 67 ». Il nous paraît urgent d'agir dans les zones piétonnes comme rue d'Austerlitz ou rue des Grandes Arcades où cette coexistence ne paraît plus possible selon les modalités actuelles.

Nous rappelons également le cas de l'avenue des Vosges, artère où l'on enregistre un nombre trop grand d'accidents concernant des piétons.

Il faut remarquer que malgré ces critiques plusieurs personnes expriment leur satisfaction quant aux zones piétonnes : « heureusement qu'elles existent ! »

Le Mot du Président

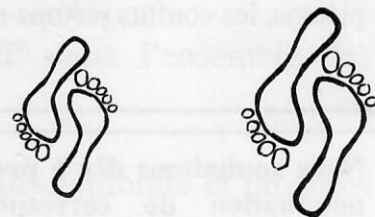
Amis Piétons Bonjour,

Votre association est née.

Ses objectifs : promouvoir la marche à pied et en plus défendre les intérêts des personnes pratiquant ce mode de déplacement.

Rejoignez-nous en adhérant pour que nous marchions ensemble librement et en toute sécurité dans nos rues piétonnes et sur nos trottoirs.

Le Président
Michel DERCHÉ



SOMMAIRE

<i>Le Mot du Président</i>	1
<i>Notre 1ère enquête</i>	1
<i>Nos premières activités</i>	2
<i>Charte du piéton</i>	3
<i>Questionnaire</i>	4

Décembre 1999

n° 1

Créée en remplacement de la « coordination Piétons » début mai 1999, notre Association a pris un bon départ, symbolisé par la rédaction de sa Charte (reproduite ci-après).

Forte de 33 membres au 20 novembre 1999 - ce n'est qu'un début - , elle a déjà rencontré, en vue de leur présenter ses objectifs :

✎ **L'Adjoint au Maire de la ville de Strasbourg et conseiller communautaire, chargé de la circulation, J. P. FREANI.** Celui-ci nous a promis le démarrage prochain d'une « cellule technique piétons » analogue à la cellule technique deux-roues » déjà existante en vue d'examiner ensemble les (nombreux) problèmes des piétons en ville, ainsi que le lancement d'une charte des piétons dans la ville » du modèle de celle de la Communauté urbaine de Bordeaux. (Cette charte peut être consultée au siège lors des réunions mensuelles).

✎ **L'Adjoint du Directeur Départemental de la Sécurité Publique (anciennement des Polices Urbaines) du Bas-Rhin, P. BOUCHAREU.,** auquel nous adresserons prochainement une première liste des rues posant problèmes aux piétons.

Nous sommes en contact avec le **Député du Bas-Rhin Armand JUNG**, grand défenseur des piétons et des cyclistes, avec lequel nous avons déjà échangé plusieurs correspondances. Nous lui avons exprimé notre position sur les passages piétons, les conflits piétons-rollers-cyclistes, etc.

En outre, notre président a participé avec M. Armand JUNG, le Président de la C.U.S. Roland RIES et le président du Comité d'Action Deux Roues (C.A.D.R.) à l'émission « **Opinion publique** » du **16 octobre 1999 sur France 3 Alsace**, consacrée à la sécurité des piétons et des cyclistes dans la ville.

Nous avons également pris part, aux côtés du C.A. D.R. et de l'Association des Usagers des Transports Urbains (A.S.T.U.S.), sous forme de stand sur la place de l'Homme de Fer à Strasbourg, à la **journée du 22 septembre de la semaine du transport public** (du 20 au 25/09/99). A cette occasion, nous avons fait remplir par le public, pour la 1ère fois, des **questionnaires « déplacements des piétons, difficultés rencontrées »**, élaborés par nos soins. (p.1 et 4)

Nous avons également mis au point un « **faux PV** » destiné aux pare-brise des voitures en stationnement sauvage sur les trottoirs. (Ces divers documents sont disponibles sur simple demande à notre siège).

Piétons 67 est membre du Conseil d'Administration de l'Association nationale « Pour la cité humaine : les droits du piéton » (fondée il y a 40 ans par M. LAPEYRE). Son bulletin « Liens » peut être consulté à notre siège.

Notre Conseil d'Administration se réunit le 1er mercredi du mois, à 19h, au siège, 14 rue de la Schwanau, à Neudorf. Tous les membres qui le souhaitent sont cordialement invités à ses travaux.

Nous souhaitons dès à présent procéder à la nomination de correspondants dans les différentes localités (ou quartiers) du département.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître.

Nos frais de fonctionnement sont assurés par les cotisations et les dons de nos membres. Plus nous serons nombreux, plus nos moyens d'agir seront efficaces.

Adhérez et faites adhérer d'autres piétons...

**Bulletin d'adhésion à « Piétons 67 »
14 rue de la Schwanau - 67100 STRASBOURG**

☐ souhaite adhérer à « Piétons 67 »

☐ souhaite être actif au sein de « Piétons 67 »

Cotisation : ☐ 50 F Individuelle

☐ 100 F Association

Ci-joint un chèque bancaire / postal ou espèces

Nom : _____

Prénom : _____

N° et Rue : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Date : _____ Signature : _____



Charte du Piéton

Dans l'agglomération strasbourgeoise, comme dans toutes les autres localités du Bas-Rhin, l'essentiel des déplacements s'effectue à pied.

Or, si depuis plusieurs années des efforts importants ont été entrepris pour améliorer les déplacements cyclistes et le réseau de transport en commun, les déplacements à pied ne font pas l'objet de la même attention.

Les aménagements pour les piétons réalisés dans le centre ville de Strasbourg, dans les quartiers et dans les autres communes restent l'exception. Bien souvent circuler à pied est un véritable risque pour les usagers de la rue, en particulier les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapés,...). Même dans l'agglomération strasbourgeoise le partage de la rue se fait encore majoritairement en faveur de l'automobile, et très peu des piétons.

L'Association **Piétons 67** se fixe comme objectif la promotion des déplacements des piétons. Elle intervient auprès des Collectivités concernées et des aménageurs publics et privés pour qu'ils rendent les déplacements des piétons moins dangereux et plus agréables. Elle souhaite que des aménagements et des mesures soient prévus dans le cadre d'une politique d'ensemble des déplacements des piétons.

L'Association **Piétons 67** se propose d'unir les efforts des associations et des particuliers, qui pensent que le partage de la rue et les déplacements à pied sont des priorités.

Elle propose notamment les objectifs suivants:

- 1) créer des rues mixtes (sans voitures) et des "zones 30" dans l'ensemble des quartiers et des communes,
- 2) réaliser des cheminements piétonniers confortables, sans discontinuité et protégés du stationnement illicite,
- 3) limiter les obstacles aux déplacements des piétons,
- 4) sécuriser les traversées piétonnes (refuges centraux, surélévations, ...),
- 5) assurer des durées-d'attente réduites et des temps de traversée des piétons suffisants aux carrefours à feux.





Déplacements des piétons

Difficultés rencontrées

1. Trottoirs

Lieu : _____

- ☐ trottoir trop étroit
- ☐ sol défectueux
- ☐ mobilier urbain gênant
- ☐ stationnement sauvage de véhicules
- ☐ piste cyclable gênante
- ☐ autres : _____

Suggestions : _____

2. Passages piétons

Lieu : _____

- ☐ mal placé
- ☐ mal matérialisé
- ☐ mal éclairé
- ☐ sans refuge central, qui serait souhaitable
- ☐ temps de passage aux feux trop court
- ☐ autres : _____

Suggestions : _____

3. Zones piétonnes

Lieu : _____

Difficultés rencontrées : _____

Suggestions : _____

4. Abords des établissements scolaires

Nom et adresse de l'établissement : _____

- ✚ Trottoirs (à noter en 1. ci-contre)
- ✚ Passages piétons (à noter en 2. ci-contre)
- ✚ Stationnement gênant des véhicules
 - ☐ Auto ☐ Moto

Autres : _____

Suggestions : _____

Autres idées :

Nom : _____

Prénom : _____

N° et Rue : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Date : _____ Signature : _____